

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du jeudi 18 septembre 2008 à 21 h 00

Le dix huit septembre deux mil huit à vingt et une heure, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers:

En exercice: 11

Présents : 10

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mme VERDIER, Mr ALADEL, Mme CAILHOL.

Excusé : DACHARY Lucie

Date de convocation: 15 septembre 2008

Date d'affichage: 15 septembre 2008

Secrétaire de séance : Bernard LANDIECH

Délibération concernant achat terrain Commune /Mr SOURDEAU :

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acheter une partie de la parcelle 721 de Mr SOURDEAU environ 1000 m². Cela permettrait à la Commune d'agrandir le cimetière avec la création d'un chemin piéton comme le souhaite Mr SICARD des bâtiments de France. L'achat se ferait sur la base de 1 €le m² plus les frais de notaire. Les frais de géomètre seraient partagés entre le vendeur et l'acheteur. Après discussion le conseil Municipal donne son accord sur l'achat d'une partie de la parcelle 721.

Dans le cadre de cette transaction Mr SOURDEAU aurait souhaité que la commune lui cède gratuitement devant sa maison côté route un bout de terrain en forme de triangle d'environ 4 à 5 M². Après discussion le conseil Municipal décide de ne pas lui céder ce bout de terrain mais donne son accord pour entretenir et goudronner ce bout de terrain.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le

Jean-Claude JURQUET